

# Compteur Linky

## Tout le monde est concerné

Les professionnels d'Enedis (ex-ERDF) rencontrent les élus du département et les professionnels afin de répondre à toutes les questions concernant ce compteur "intelligent" car son déploiement sur le territoire va commencer.

**R**isque d'incendie, ondes néfastes pour la santé, collecte de données privées, augmentation des tarifs, jusqu'aux mouchards qui espionneraient les domiciles, les interrogations se multiplient depuis l'annonce de l'installation des compteurs communicants Linky menée par le groupe Enedis (ex-ERDF) sur le

territoire français. Par principe de précaution, certaines communes ont voté des délibérations contre cette installation. Des collectifs citoyens se sont créés pour revendiquer leur liberté de ne pas vouloir un nouveau compteur. Pour ou contre, la loi impose la modernisation du réseau et le changement des compteurs analogi-

ques actuels. Pour effectuer cette transition, les professionnels d'Enedis invitent les élus, syndicats de copropriétés et autres professionnels à dialoguer sur le sujet. À Manosque, aucune question n'est restée en suspend lors de cette réunion.

Laure GARETA

**Petit manuel Linky**

**Déploiement**  
35 millions de compteurs doivent être remplacés pour un coût total de 5 milliards d'euros. L'État a confié cette mission à Enedis (ex-ERDF). Ils ont l'expérience et la connaissance du réseau électrique.

**Une question ?**  
Pour toutes les questions concernant le compteur, un numéro vert est mis en place ☎ 0800 054 659. Les derniers chiffres correspondant au mot "linky" sur le clavier du téléphone.

**Sondage\***  
**Que pensez-vous du compteur Linky ?**  
59 % C'est bien et moderne  
20 % C'est néfaste et inutile  
21 % Je ne connais pas Linky  
Si la majorité des personnes est donc pour cette avancée technologique, plus d'un sur cinq ne connaît pas le compteur et donc ne sait pas que son compteur va être changé.

\*réalisé auprès des internautes de La Provence Alpes et sur twitter

### OÙ ET QUAND ?

## Le déploiement dans le département de décembre 2016 à 2021

Le déploiement est déjà en cours depuis des mois dans les Hautes-Alpes. À Gap, par exemple, les installations ont débuté en 2015 pour se terminer en juin 2017. Dans les Alpes de Haute-Provence, les premières impactées par les changements de compteurs nouvelle génération seront les communes au sud du département. Dans le secteur de Manosque, 23 200 compteurs vont être posés de décembre 2016 à fin décembre 2017. Quand et où ?

À Manosque de décembre 2016 à novembre 2017, Gréoux en juin et juillet 2017, Corbières en septembre et novembre 2017, Sainte-Tulle de septembre à novembre 2017, Vinon-sur-Verdon en juin et août 2017, Barcelonnette de juillet à décembre 2017, Digne-les-Bains de janvier à décembre 2018, Sisteron de juillet à décembre 2018, Forcalquier de juillet 2018 à juin 2019, Oraison de juillet 2019 à juin 2020.

Pour connaître toutes les dates d'installation selon la commune :  
[www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous](http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous)

#### Qui est Linky ?

"C'est la 4<sup>e</sup> génération de compteur depuis la guerre. On passe de l'analogique au numérique. C'est avant tout un compteur et ça ne sera qu'un compteur. Il ne va rien changer. Les contrats et les tarifs seront les mêmes."

#### Quel est le lien avec les énergies renouvelables ?

"EDF est obligé d'acheter l'énergie des centrales éoliennes, photovoltaïques... et donc, dans l'obligation d'intégrer cette production au réseau. Les compteurs Linky vont nous permettre de mieux connaître ce réseau. Aujourd'hui ces données sont annuelles. Demain on aura des précisions quotidiennes sur l'état du réseau. On pourra investir là où il faut."

#### Le réseau, c'est un avantage pour Enedis. Quels sont ceux pour les usagers ?

"Tout le monde aura accès à un relevé de sa consommation réelle de manière précise. Il n'y aura plus la fameuse consommation estimée qui génère 80 % des plaintes. Avec Internet, l'utilisateur aura accès à une courbe de consommation à la demi-heure. Ils pourront comparer cette courbe avec celle de l'année dernière ou du jour précédent. Sans être miraculeux, ça peut être une source d'économie."

#### Faut-il craindre une hausse des tarifs ?

"On pourra aller bien plus loin

que ces sacro-saintes heures creuses. Le client aura jusqu'à dix grilles de tarifs différentes pour coller avec ses besoins. Chacun pourra augmenter sa consommation à distance. Par exemple, on installe une climatisation et on a besoin de plus de puissance. Aujourd'hui on prend rendez-vous avec un technicien, on pose une demi-journée de repos. Demain, cette demande via l'accès sécurisé Internet sera effective en 24 heures et sans conséquence. Sans demande de changement de la part du client, le tarif restera inchangé."

#### Le changement est-il payant ?

"Le nouveau compteur ne coûte rien. À Malijai, il y a eu une tentative d'arnaque avec des faux démarcheurs. Ils disaient aux gens qu'ils auraient une amende de 1500€ s'ils refusaient de prendre rendez-vous avec un conseiller Linky. C'est totalement faux ! Une seule société (Sogetrel dans le département) est mandatée pour le changement de compteur. Vous recevrez un courrier 30 à 45 jours avant. Si le compteur est en extérieur, ils le remplacent. Si c'est à l'intérieur d'une propriété, ils prennent un rendez-vous."

#### En cas de coupure, on pourra le remettre en marche ?

"Vous avez la possibilité de le réenclencher. La manipulation reste le même depuis le disjoncteur. Linky permet en plus une ouverture afin d'éviter qu'un ap-



► Christophe Longre et Cédric Garrigues, délégués Linky, Bruno Martin, élu DLVA, Sébastien Matheron, directeur délégué Enedis Alpes du Sud, René Massette élu au Conseil départemental et SDE 04. / PHOTOS L.G.

#### Élus et professionnels sont informés lors de l'installation de Linky.



pareil grille."

#### Des personnes sont électrosensibles. La communication du compteur se fait comment ?

"Il est relié au transformateur et communique par le courant porteur en ligne. Il n'y a pas d'émissions d'ondes wifi et bluetooth ! C'est le même réseau que le babyphone pour les chambres de bébés. Tous les appareils émettent un champ électromagnétique. Linky c'est 1 watt, soit 25 fois moins qu'une ampoule et 150 fois moins qu'un réfrigérateur. On a fait ses mesures en laboratoire. La semaine dernière, à Gap, on a fait les mêmes chez des gens volontaires, elles étaient identiques."

#### Quelles données seront fournies à Enedis ?

"Ce compteur enregistrera la consommation globale toutes les demi-heures et transmettra les données une fois par jour. Si quelqu'un ne veut pas cet enregistrement, il peut faire une demande à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pour le désactiver. Ce ne sont pas des données personnelles, uniquement le numéro du point de livraison et des kilowatts/heure. Si on est piraté, ils n'auront ni compte chèques, ni nom, ni rien. Ce n'est pas Wikileaks !

#### Le compteur a d'autres possibilités. Quelles sont-elles ?

"Il pourra être couplé avec de la domotique, mais tout sera en op-

tion et se fera ultérieurement. Linky dispose de sept sorties normées pour qu'un foyer puisse piloter toutes ses installations. C'est uniquement pour envisager l'avenir sans être obligé de changer à nouveau son compteur."

#### Les communes ont-elles le droit de refuser ce compteur ?

"Les citoyens ne sont pas propriétaires de leurs compteurs. En 1992, les communes du département ont adhéré au syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE 04) en lui déléguant cette mission de service public. Enedis a souscrit un contrat avec le SDE 04 pour une durée de 30 ans. De plus, la loi exige qu'Enedis modernise les compteurs afin de mieux et moins consommer. Aujourd'hui 350 communes sur 36 000 en France ont pris une délibération "contre". On dialogue avec elles, soit elles la retirent, soit la justice l'invalide. Dans le département, il y a une vingtaine de communes dans ce cas. Un tiers l'a déjà retirée."

#### Pourquoi ne pas faire des réunions publiques ?

"Il y a 35 millions de compteurs, sachant qu'il y a environ 350 participants par réunion. Ça équivaut à organiser environ 100 000 réunions publiques en France. C'est beaucoup d'argent public dépensé. On informe tous les élus et professionnels, qui sont de bons relais auprès de leur population."

## Leurs avis sur ce dispositif

### CORBIÈRES

"C'est une avancée comme une autre"



À Corbières, il n'y a pas de polémique et nous avons bien d'autres chats à fouetter" explique Jean-Claude Castel, maire de Corbières.

"C'est une avancée comme une autre. Les "anti-Linky" ont tous leurs téléphones portables dans leur poche, voire sur leur table de nuit le soir. Il faut être cohérent."

### VERDACHES

"Voir l'évolution des choses d'ici 2021"



Le 4 mars 2016, "inquiété des risques potentiels liés à l'installation par ERDF des nouveaux compteurs électriques Linky, tant pour la santé des usagers que des responsabilités engendrées pour la Maire, le conseil municipal de Verdaches a décidé à l'unanimité de refuser l'installation de ces compteurs dits intelligents sur le territoire communal", explique Éliane Giraud, première adjointe au Maire de Verdaches, chargée du dossier. Quelques semaines plus tard, à la demande du Préfet, le conseil municipal s'est vu

contraint de retirer cette délibération pour des raisons de légalité : la commune dépendant du syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence, elle aurait dû passer par le SDE04. Sur le fond, le conseil municipal n'en continue pas moins d'approfondir le sujet pour lui donner des suites éventuelles d'ici 2021, date prévue pour l'installation des compteurs Linky à Verdaches. "Comme nous avons du temps devant nous, nous attendons de voir comment les choses évoluent : des communes ont été condamnées par le Tribunal administratif à de fortes amendes, et nous ne voudrions pas être attaquables". Et donc éviter la double peine, payer une amende et être contraints d'installer les compteurs Linky.

### REILLANNE

"On ne changera pas notre ligne de conduite"



Le 4 février, la commune a voté en conseil municipal (17 voix contre 2) le refus du déploiement de Linky. Les élus craignent des risques sanitaires en provenance de cette nouvelle technologie. "Nous avons mis en avant un principe de précaution car les ondes émises peuvent être nocives, explique Claire Dufour, maire de Reillanne. "La durée de vie de Linky ne dépassera pas une vingtaine d'années et nos compteurs fonctionnent, pourquoi les changer ? Je trouve injuste que l'État ne souhaite pas entendre les voix opposantes sans leur donner plus de crédibilité", se révolte-t-elle. Cet été, la commune est allée au tribunal. "On ne changera pas notre ligne de conduite, même si nous perdons cette bataille juridique, nous nous battons pour faire reconnaître l'intérêt du citoyen." P.An.

G.M.